



Mariage avec un sans papier (visa d'entré sur le territoire)

Par **moona**, le **06/12/2010** à **22:04**

Bonjour,

Avant d'aller me renseigner auprès de la mairie de mon arrondissement, j'aimerais avoir vos avis et conseils.

Voici ma situation, je suis de nationalité française et compte me marier avec un étranger sans papier, il est entré sur le territoire français avec un visa, je ne sais pas si cela change la situation.

Je souhaiterais donc connaître les démarches, les risques, etc. Toutes les informations sont les bienvenues.

En espérant avoir des réponses, je vous remercie d'avance.

Par **mimi493**, le **06/12/2010** à **23:16**

Le fait d'être entré régulièrement en France le dispense de rentrer au pays pour avoir son visa long séjour après 6 mois de vie commune.

Quel age avez-vous ? Quel age a-t-il ? ça jouera sur l'opposition au mariage.

Faites un contrat de mariage de séparation de biens. Je sais qu'aujourd'hui vous vous imaginez qu'il est amoureux, mais hélas, la majorité des femmes dans votre cas, se retrouvent au mieux éjectée gentiment, dès que les papiers ne sont pas définitif (histoire de faire venir sa femme, voire ses enfants). Je dis au mieux car on peut rajouter être complètement ruinée

et endettée voire des violences. Avec un contrat de mariage de séparation de biens, vous mettez un peu à l'abri.

Evidemment, vous n'y croyez pas, pas lui, vous êtes sure, vous ne ferez pas partie de la majorité. Mais au moins vous ne pourrez pas dire ne pas avoir été avertie.

Faites un dossier de mariage avec tous les documents demandés, le maire peut saisir le Procureur qui diligentera une enquête.

Par **moona**, le **07/12/2010 à 17:00**

Bonjour,

merci pour votre réponse, nous avons tous les deux, 25 ans.

j'espère que tout se passera bien et j'espère évidemment ne pas faire partie de cette majorité.

Par **mimi493**, le **07/12/2010 à 17:37**

Faites un contrat de mariage et évitez de faire un gosse avant le délai nécessaire pour avoir les papiers définitifs qu'une séparation ne peut lui retirer ... (4 ans de mariage)